

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 6 MAI 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt six
- **en exercice :** 12 le six mai à dix-huit heures trente
- **présents :** 12 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 12 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 27 avril 2026

Présents : Mesdames Marina DANTAS, Pamela CRAPPIER, Brigitte DACHE, Laëticia BELLEGUEULLE, Christelle SNOECK, Véronique ROULLAND (Pouvoir de Florian MONTEIRO), Messieurs Thomas LESUEUR, Nicolas VOGT, Aymeric MARCEAU, Julien BONNEMENT, David SOYEUX, Alexandre DELATTRE

Secrétaire de séance : Nicolas VOGT

A l'ouverture du Conseil, Thomas LESUEUR, actuel président, tient à remercier les membres du précédent conseil qui ont œuvré durant ces 6 années. Il félicite les membres présents pour leur élection ou leur réélection et souhaite la bienvenue à tous.

1. Installation du Conseil Syndical (N°9/2026)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas LESUEUR qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des délégués désignés par les assemblées délibérantes et les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Il invite chaque membre à se présenter.

Madame Brigitte DACHE, doyenne d'âge de l'assemblée, procède à l'élection du Président.

Élection du Président.

Election du Président								
1 ^{er} tour de scrutin			2 ^{ème} tour de scrutin			3 ^{ème} tour de scrutin		
Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue
12	11	7						
candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues
Thomas LESUEUR		11						
Thomas LESUEUR			a été proclamé Président au premier tour de scrutin					

Élection des Vice-présidents.

Election du premier vice-président								
1 ^{er} tour de scrutin			2 ^{ème} tour de scrutin			3 ^{ème} tour de scrutin		
Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue
12	11	7						
candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues
Paméla CRAPPIER		11						
Paméla CRAPPIER			a été proclamée première vice-présidente au premier tour de scrutin					

Election du deuxième vice-président								
1 ^{er} tour de scrutin			2 ^{ème} tour de scrutin			3 ^{ème} tour de scrutin		
Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue
12	11	7						
candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues
David SOYEUX		11						
David SOYEUX			a été proclamé deuxième vice-président au premier tour de scrutin					

2. Délégations consenties au Président par le Conseil Syndical (N°10/2026)

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
 Considérant que le Président du Syndicat Scolaire peut recevoir délégation du conseil syndical afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Le conseil syndical **DECIDE** à l'unanimité : Le Président est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil syndical, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; d'encaisser les indemnités journalières du personnel en cas d'absence prolongée.

3. Mise en place d'indemnité de fonction au Président (N°11/2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
 Vu les articles 1er et 3 de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ont revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants sont susceptibles de percevoir ;
 Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical.

Les montants ne peuvent dépasser l'enveloppe globale des indemnités données au président attribuées selon la strate de population de l'EPCI soit pour le Syndicat Les Hirondelles :
 Le Président 12.2% de l'indice brut terminal soit au 1^{er} janvier 2026, (indice 1027 : 4 110.52€), 501,48 euros indemnité brute

Le conseil syndical **DECIDE** à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal, conformément au barème fixé par les articles L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du code général des collectivités territoriales :

- Président : 80% de 12.2 % soit 9.76 % de l'indice brut terminal

Article 2 : Dit que les indemnités seront versées à compter du 1er avril 2026.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget syndical.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'indemnité allouée au Président est annexé à la présente délibération

Nom	Prénom	Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montant de l'indemnité mensuelle brute Indice 1027 au 1 ^{er} janvier 2026
LESUEUR	Thomas	Président	9.76%	401,19€

4. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement convention UFOLEP 2026-2027 (N°12/2026)

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2026-2027.

Après prise de contact avec Madame Azeronde Claudie, la proposition tarifaire passe à 30,50€ de l'heure, tarif en augmentation de 0.50€ par rapport à l'année dernière.

Le volume horaire annuel est d'environ 238h (7 classes élémentaires 34 semaines x 1h), ce qui correspond à une dépense de 7 259€.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2026-2027 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante. La somme est prévue au budget à l'article 6218.

6. Récompense fin d'année pour les CM2 (N°13/2026)

Comme chaque année, le Syndicat souhaite récompenser les élèves de CM2 quittant le regroupement pour le collège.

Monsieur le Président a demandé aux membres de réfléchir à un nouveau cadeau et a également demandé aux enseignants de CM2.

Les années précédentes, un stylo bille avec clé USB de 8Go était offert, pour un budget autour des 7€/élève.

Cette année, le regroupement compte 40 élèves en CM2.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **VALIDE** le choix d'un stylo USB pour les élèves de CM2 pour l'année 2025-2026 et l'année 2026-2027 et charge le Président d'effectuer l'achat au meilleur prix. La dépense sera inscrite à l'article 6714.

7. Désignation du délégué CNAS (N°14/2026)

La collectivité a adhéré à compter du 01 janvier 2008 par délibération n°09/2008.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il convient de désigner un délégué élu du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

DÉSIGNE en qualité de délégué : Thomas LESUEUR

PRÉCISE que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au CNAS et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

8. Désignation des représentants SPL INGE'OISE (N°15/2026)

Le syndicat Scolaire "Les Hirondelles" est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

Il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour représenter notre collectivité appelé à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;

Le (la) représentant(e) suppléant(e) est appelé(e) à siéger en cas d'empêchement du (de la) représentant(e) titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restante à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : Thomas LESUEUR

DÉSIGNE en qualité de représentante suppléante : Pamela CRAPPIER

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la SPL INGE'OISE et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

9. Désignation des représentants AGEDI (N°16/2026)

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du syndicat scolaire "Les Hirondelles" au Syndicat Mixte AGEDI, pour la mise à disposition du logiciel comptable et RH. Le conseil syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : Thomas LESUEUR

DÉSIGNE en qualité de représentante suppléante : Pamela CRAPPIER

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

10. Informations diverses

- Monsieur le Président propose de mettre en place une rotation pour le secrétariat des conseils syndicaux, il demandera à tour de rôle que la fonction soit prise par une commune (La Neuville-Roy->Léglantiers->Montiers->La Neuville-Roy->Pronleroy->Wacquemoulin)
- Monsieur le Président remercie tous les membres et les maires des communes présents le 29 avril dernier pour une première rencontre et une visite du groupe scolaire, il remercie Monsieur Daniel LECHEF, directeur de l'école pour sa présence.
- Monsieur le Président informe de la visite de Monsieur Kral, président de l'UMRAC, dans les classes de CM2 pour une intervention sur le 8 mai 1945. Tous les élèves sont invités aux commémorations dans nos villages.
- Monsieur le Président rappelle les horaires validés pour le périscolaire. Un pointage a été effectué sur le périscolaire du soir, le nombre d'enfants présents à l'accueil après 18h45 est faible, cela sera pris en compte sur l'élaboration des plannings du personnel pour l'an prochain.
- Monsieur le Président informe du renouvellement des copieurs, ils ont été livrés et configurés le 6 mai.
- Monsieur le Président fait un point sur le personnel du syndicat.
- Monsieur le Président fait un retour sur le centre de loisirs d'avril, 30 enfants présents. Tout s'est bien passé.
- Monsieur le Président informe des préparatifs pour le Centre de Loisirs de juillet (du 6 au 31 juillet). 30 enfants inscrits actuellement, une relance par mail a été faite afin de pouvoir valider les devis pour les sorties.
- Monsieur le Président informe de la date du prochain conseil d'école, le 19 juin. Les membres qui souhaitent y participer en présentiel ou en visio doivent se manifester.
- Monsieur le Président informe de l'organisation d'une exposition le 19 juin ouverte aux familles pour présenter les réalisations des enfants sur le thème de l'année "L'ART".
- Monsieur le Président informe qu'il rencontrera les enseignants et les Parents d'Élèves fin mai pour permettre la réalisation du projet de "Fresque".
- Monsieur le Président informe d'une demande d'une classe pour le renouvellement des manuels scolaires pour un montant de 400€.
- Monsieur le Président informe des inscriptions pour la rentrée prochaine. Monsieur le Directeur va recevoir les familles et a programmé une visite de l'école le samedi 6 juin.
- Monsieur le Président informe de la date de la Kermesse, elle se déroulera le 26 juin en soirée sur le stade de La Neuville-Roy avec restauration.
- Monsieur le Président informe des dates de la Classe découverte du 18 au 22 mai (Classes de Mme BAISSÉ et de Monsieur LECHEF)
- Monsieur le Président informe avoir signé la Convention @ctes pour la transmission des actes le 5 avril dernier et est en attente des instructions de la Sous-Préfecture.
- Monsieur le Président informe que pour le prochain conseil syndical, seront notamment mis à l'ordre du jour les contrats d'animateurs pour le mois de juillet et pour la rentrée de septembre 2026, et le renouvellement de notre assurance statutaire qui arrive à échéance en décembre 2026.
- Monsieur le Président informe qu'il va demander une actualisation des offres pour les prestations de livraison de repas à la cantine pour une prestation à partir de septembre 2026. Les retours du nouveau prestataire sont bons.
- Madame BELLEGUEULLE informe de l'organisation d'une BOUM pour l'association des Parents d'Elèves le 12 juin à la salle des fêtes de Léglantiers et remercie le maire pour le prêt de la salle.
- Madame SNOECK informe de l'organisation de la Fête de la Science à l'UT de Compiègne et informe que les classes d'élémentaires peuvent être accueillies, elle informe également que des enseignants chercheurs peuvent se déplacer dans les écoles. L'information sera partagée avec le directeur de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h40
 Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 6 mai 2026 a comporté huit délibérations.

1	Installation du Conseil Syndical	Délibération N°9/2026
2	Délégations consenties au Président par le Conseil Syndical	Délibération N°10/2026
3	Mise en place d'indemnité de fonction au Président	Délibération N°11/2026
5	Renouvellement convention UFOLEP 2026-2027	Délibération N°12/2026
6	Récompense fin d'année pour les CM2	Délibération N°13/2026
7	Désignation des représentants CNAS	Délibération N°14/2026
8	Désignation des représentants SPL INGE'OISE	Délibération N°15/2026
9	Désignation des représentants AGEDI	Délibération N°16/2026

Signature des Membres du Conseil Syndical

Marina DANTAS Présente	Thomas LESUEUR Présent	Aymeric MARCEAU Présent	Nicolas VOGT Présent
Paméla CRAPPIER Présente	Julien BONNEMENT Présent	Brigitte DACHE Présente	David SOYEUX Présent
Laëtitia BELLEGUEULLE Présente	Alexandre DELATTRE Présent	Christelle SNOECK Présente	Florian MONTEIRO Absent Pouvoir à Véronique ROULLAND